



**Compte rendu de la réunion  
« gestion des déchets »  
du 26 octobre 2011  
Maison des associations  
Gerbéviller**

Présents : Claude ANDRE (Vathiménil), Bernard GENAY (Lamath), François GENAY et Liliane LECLERC (Frambois), Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller), Pierre MANGEOLLE (Vallois), François Perrin (Frambois), Michel FULCHIN (Magnières), Michel THOMAS et Bernard VAUTRIN (Franconville), Pascal GEORGES et M. BERG (Remenoville, Association Vigie Citoyenne).

Excusés : Philippe ALAVOINE (Vallois), Jean-Marie LECLERE (Vathiménil).

Participaient aussi à la réunion : Camille Lenancker, Agente de développement local, Isabelle PASKIEWICZ, animatrice du programme de prévention, Bruno PERRIN, président de l'association ARBRACOOOP.

\*\*\*

**Prochaine date de réunion : lundi 12 décembre 2011, 20h30, maison des associations de Gerbéviller.**

En introduction, Bernard GENAY présente à Claude ANDRE toutes ses condoléances suite au décès de sa mère.

Il informe ensuite le groupe de travail de deux recours déposés au tribunal administratif de Nancy contre la Communauté de Communes concernant les ordures ménagères : l'un déposé à titre personnel par Pascal GEORGES demandant l'annulation de son contrat « ordures ménagères », l'autre à titre collectif par l'association Vigie Citoyenne demandant l'annulation de la délibération validant le règlement du service déchets. L'affaire sera instruite courant 2012 pour un jugement au plus tôt en fin d'année 2012.

\*\*\*

**1. Présentation du Programme de prévention des déchets (PLP)**

Mme PASKIEWICZ rappelle que le PLP est un contrat signé entre la Communauté de Communes de la Mortagne, les 4 Communautés de Communes partenaires de l'appel d'offre « déchets » et l'ADEME, par lequel les 5 Communautés de Communes s'engagent à réduire ensemble la production de déchets de minimum 7% sur 5 ans par rapport à l'année 2010. Sont concernés à la fois les ordures ménagères, le tri sélectif, le verre et les déchets verts. Si ces objectifs chiffrés de réduction des déchets sont bien atteints, l'ADEME s'engage à verser chaque année une subvention de 1.50€/habitant/an. Si les objectifs ne sont pas atteints, l'ADEME est en droit de demander le remboursement des sommes versées. Il s'agit donc d'une obligation de résultat et plus seulement d'une obligation de moyens.

Présentation par Isabelle PASKIEWICZ des principales conclusions du diagnostic du territoire, des 5 domaines d'actions et du budget validé pour 2011 pour le PLP (voir en annexe).

**DISCUSSION :**

M. MANGEOLLE demande si le fait que la C.C.M avait déjà vendu des composteurs il y a quelques années peut lui avoir donné une avance dans la réduction des déchets fermentescibles qui la désavantagerait par rapport aux pourcentages de réduction que l'on doit atteindre. Mme PASKIEWICZ répond qu'à travers les enquêtes menées auprès des acheteurs de composteurs, on se rend compte que les pratiques de compostage étaient très perfectibles et que les sessions d'information proposées avec les composteurs peuvent avoir un réel impact sur la qualité du compost réalisé.

## **2. Questions concernant la prévention :**

### **> Vente de composteurs aux particuliers**

C'est la 1<sup>ère</sup> action concrète du programme de prévention. 85 composteurs ont été vendus en juin, avec des sessions d'information animées bénévolement par l'association ARBRACOOOP. Une 2<sup>ème</sup> session de vente de composteurs est prévue début 2012 (bon de commande dans le prochain « Fil de la Mortagne »).

→ Proposition de refaire de sessions d'information en lien avec cette vente et ouvertes à toutes les personnes intéressées :

- Les acheteurs de la 1<sup>ère</sup> session qui n'ont pas pu participer en juin 2011
- Les acheteurs de 2012.
- Les non acheteurs (qui compostent en tas ou ont déjà un composteur) qui souhaitent se former.

17 séances d'information sont prévues par le PLP, dont 3 sur la C.C.M.

Sur ces 17 séances, 7 seront confiées à l'association ARBRACOOOP, dont 1 seule sur la C.C.M. Le reste doit être géré en interne aux Communautés de Communes.

*QUESTIONS : Combien de séances d'information faut-il prévoir sur la C.C.M début 2012 ? Deux comme en juin 2011 ? plus/moins ? Le PLP ne financera qu'une seule session animée par ARBRACOOOP. Comment animer la/les autres sessions ? La C.C.M. doit-elle solliciter l'association de son côté pour animer les autres sessions d'info ? (coût proposé au PLP = 150€/session)*

DISCUSSION :

Mme PASKIEWICZ indique que le budget du PLP permettrait de financer 3 sessions d'information au compostage pour le territoire de la Mortagne. La question est : pourra-t-on remplir ces 3 sessions ou faut-il ne prévoir qu'une ou 2 sessions ? François GENAY demande si les sessions supplémentaires d'information ne pourraient pas être transformées en réunions de suivi pour les personnes déjà formées, qui pourraient se retrouver au bout d'un an pour échanger leurs questions et pratiques. Mme PASKIEWICZ considère que ce n'est pas l'objectif des sessions d'information. Bruno PERRIN ajoute que les « guides composteurs bénévoles » qui seront formés devraient pouvoir animer ces réunions de suivi. Bernard GENAY pense aussi que c'est le rôle des guides composteurs.

M. BERG affirme qu'il faut mettre en place des actions au plus près des habitants, car l'achat de composteur ne concerne pas tout le monde. Isabelle PASKIEWICZ indique qu'il est prévu de diffuser dans les bulletins intercommunaux des courtes fiches expliquant des gestes de prévention, notamment le compostage. Bernard GENAY précise que les sessions d'information sur le compostage seront ouvertes à tous les habitants.

**>> Le groupe de travail propose d'attendre les nouvelles commandes de composteurs pour pouvoir évaluer la demande en sessions d'informations et adapter le nombre de sessions en fonction de cela.**

### **> Vente de composteurs aux écoles**

Au moins 5 écoles de la Mortagne sont intéressées d'acheter un composteur comme support pédagogique d'animation avec leurs élèves et pour y recycler leurs déchets fermentescibles.

*QUESTION : la C.C.M peut-elle les offrir et prendre en charge les 25 euros restant ?*

**>> Le groupe valide cette proposition.**

### **> Accompagnement de l'expérimentation « compostage » au collège de Gerbéviller :**

L'association ARBRACOOOP, dans le cadre de ses actions sur le compostage, a proposé au collège de Gerbéviller de mettre en place une expérimentation de compostage de ses déchets de cantine.

Partenaires « techniques »: le CG54 et le PLP qui sont intéressés par la généralisation ultérieure à d'autres collèges.

*QUESTION : la C.C.M doit-elle être partenaire de ce projet pilote ? si oui, comment ?*

Le PLP est partenaire de l'expérimentation qui est menée au collège de Gerbéviller par l'association ARBRACOOOP sur le compostage des déchets de cantine. Comme le conseil général, le PLP est un partenaire « technique » et non financier, qui est intéressé par les résultats de cette expérimentation et aidera à les diffuser aux autres établissements des 5 Communautés de Communes.

Bruno PERRIN indique que l'implication d'ARBRACOOOP sur l'expérimentation collège est bénévole. Bernard GENAY demande à quoi correspond la subvention accordée par le Conseil général à l'association en 2011. M. PERRIN explique que le conseil général a accordé une subvention sur le dernier trimestre 2011 pour le fonctionnement et les différents projets de l'association : turbine hydro-électrique à Moyen, projets d'économie sociale et solidaire, compostage, actions culturelles, etc. Il s'agit d'un financement d'environ 17 000€ sur 2011, qui a reçu l'avis favorable des élus du territoire réunis au sein de la conférence territoriale du Lunévillois.

> **Accompagnement au compostage de la maison de retraite :**

La Maison de retraite a sollicité la C.C.M. pour chercher des solutions pour réduire ses déchets, en grande partie constitués de déchets de cuisine.

Une solution a été évoquée : demander à une structure compétente de leur faire un diagnostic et leur proposer des solutions (structure évoquée : ARBRACOOOP, qui expérimente avec le collège le compostage de cantine).

Coût estimatif d'un tel diagnostic auprès d'une structure compétente : 3-4 jours de travail et 2000€ TTC minimum.

*QUESTION : Le groupe est-il prêt à financer tout ou partie d'un tel diagnostic ?*

François GENAY précise le contexte: Bernard GENAY et lui-même ont été sollicités par le directeur de la maison de retraite pour trouver une solution pour réduire ses déchets et surtout sa facture d'ordures ménagères. Dans ce cadre, il a été rappelé au directeur que tout ce que pouvait faire la Communauté de Communes était de l'aider à trouver des solutions pour réduire sa production de déchets. Etant donnée la composition de ces déchets, une piste intéressante se situe sur les déchets de cuisine et de repas.

Bernard GENAY demande si la maison de retraite pourrait s'imprégner de l'expérimentation menée au collège pour ses propres déchets. M. PERRIN confirme que c'est possible mais cela demande une quantité de temps et de travail important pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la maison de retraite : personnel, résidents, direction. Pour le moment ARBRACOOOP pourrait assurer cet accompagnement mais c'est un coût important que la MR n'est peut être pas prête à assurer (coût d'une telle étude: entre 2000 et 2500 euros).

Bruno PERRIN et François GENAY conviennent qu'il serait important si une telle étude était réalisée à la maison de retraite, que celle-ci participe financièrement au coût, pour y être pleinement impliquée.

Pierre MANGEOLLE demande si ensuite ces actions pourraient être étendues aux restaurateurs ? Bruno PERRIN indique que le format et l'activité n'est pas du tout la même par rapport à une maison de retraite, donc il faudra adapter.

Pour les restaurateurs, François GENAY propose d'attendre car ce n'est pas une priorité. Isabelle PASKIEWICZ confirme que les actions en direction des entreprises sont prévues dans le PLP plutôt dans 2 ou 3 ans.

Concernant la maison de retraite, Pierre MANGEOLLE propose que si la C.C.M participe au coût de l'étude, cela doit être conditionné à des résultats en termes de baisse de tonnages. M. GEORGES pense que c'est à la maison de retraite de prendre sur ses fonds propres pour financer cette étude, et surtout sans répercuter le coût sur les résidents. François GENAY reporte les propos du directeur de la maison de retraite : il va devoir déjà augmenter les tarifs en 2012 pour compenser sa hausse de coût des déchets pour pouvoir équilibrer son budget. Donc prendre en charge les frais d'étude sans augmenter ses tarifs semble difficile, la maison de retraite ne disposant a priori pas d'autres fonds propres.

Bernard VAUTRIN demande s'il ne serait pas possible d'associer le chef de cuisine de la MR aux formations ou séances de travail avec le personnel du collège.

**>> Le groupe rejette l'idée que la C.C.M. participe financièrement à une étude sur la réduction des déchets de cuisine de la maison de retraite.**

> **Accompagnement de l'expérimentation « compostage en pied d'immeuble » à Magnières :**

Les locataires des logements HLM de Magnières sont intéressés par un compostage collectif en pied d'immeuble. Ce site a donc été retenu dans le PLP comme un des 2 sites pilotes, avec un site à Blâmont.

Mettre en place un compostage collectif en pied d'immeuble demande un accompagnement de différents acteurs (locataires, bailleur social, ...) pour lancer et animer la démarche, suivre les locataires pendant l'année et faire un bilan après un an. Dans toutes les expériences mises en place dans d'autres collectivités, l'animation de la démarche et le suivi sont la première condition de réussite.

Il a donc été envisagé de faire appel à une structure compétente pour assurer ce suivi. Cela représente un coût de trois jours de travail (devis reçu par le PLP de 1500€HT) – dépense qui a été rejetée par le comité de suivi.

*QUESTION : Le groupe considère-t-il qu'un accompagnement des locataires de Magnières est nécessaire ? Comment assurer cet accompagnement ? Avec quels moyens ?*

**>> Dans un premier temps le groupe souhaite s'en tenir au PLP**

Isabelle demande si les communes ou membres du groupe ont des idées pour trouver du broyat de branchage pour fournir les composteurs collectifs.

Pierre MANGOLLE indique que le conseil général pourrait être sollicité par rapport aux tailles d'arbres sur ses parcelles. Bruno PERRIN indique que la commune de Moyen avait acheté un broyeur dont elle ne se sert plus.

### **3. Actions de sensibilisation au tri**

> **Ambassadrice du tri**

Quelques résultats de la mission de Claude VAUTRIN comme ambassadrice du tri sur la C.C.M pendant 6 mois :

- 1) porte à porte :
  - est passée dans toutes les communes (1 à 2 fois), chez tous les foyers
  - a vu 56% des foyers
  - a déposé un avis de passage chez les autres
  - peu d'appels téléphoniques suite à son passage (17 questions recensées)
  - contacts plutôt positifs, la démarche de rencontre avec les habitants a été globalement appréciée.
- 2) autres actions
  - 30/06 et 2/07 : Distribution des composteurs
  - 7 mai : stand « compostage » à la bourse aux plantes
  - 21 et 22 sept : Distribution des sacs de tri aux mairies
  - 6 oct : Intervention personnes âgées de Gerbéviller "La joie de vivre"
  - 4 et 11 oct : Interventions sur le tri dans 4 classes à Fraimbois et Xermamenil – sur demande des instituteurs.
- 3) formations :
  - 16/05 au 18/05 : Formation ambassadeur de prévention
  - 3 mai : Formation « guide composteur »
  - 30/06/2011 : Caractérisation à Fameck
  - 21/06/2011 : Réunion eco-emballage à Pompey avec Michèle Jacques.

*QUESTIONS : Quel bilan le groupe fait de cette mission ? Souhaite-t-on renouveler ce genre de mission ? (stagiaire, éco volontaire...)*

**>> Le groupe de travail est satisfait du travail effectué et ne souhaite pas renouveler une telle mission pour le moment.**

Bernard VAUTRIN trouve qu'il y a eu peu de demandes des professeurs des écoles pour des interventions sur le tri. Jean Marie HUEBER demande si les professeurs des écoles ont le temps d'accueillir de telles

interventions. Bruno PERRIN répond que c'est tout à fait possible, mais il précise que sur le thème du tri, il y a déjà eu pas mal d'activités mises en place depuis plusieurs années dans les classes et que c'est plutôt sur la prévention des déchets que les professeurs des écoles seront preneurs d'outils et de formation.

#### > **Visites d'usines de recyclage et centre de tri**

Le groupe a décidé d'organiser une visite de notre centre de tri (situé à Fameck, 57) pour tous les habitants intéressés. Il est temps de planifier cette visite.

Le groupe propose de privilégier un samedi, si cela est possible, et de ne pas demander de participation aux frais aux participants. La C.C.M prend en charge le transport.

S'il n'y avait pas assez de personnes intéressées, la Communauté de Communes de la Vezouze propose de partager un bus ensemble.

Il est également possible de visiter des usines de recyclages :

- papeterie Novatissuée à Laval sur Vologne, qui transforme les emballages alimentaires liquides, avec une nouvelle ligne de recyclage (ouverte depuis février 2011) qui recycle 100% des fibres issues des briques alimentaires ([présentation d'expérience](#))  
→ il n'y a qu'une visite par an, la prochaine en 2012 n'est pas fixée, elle sera organisée soit en partenariat avec REVIPAC soit en direct avec les Communautés de Communes.
- Usine de papier recyclé « Papèterie de Râon » : Visite des machines à papier, arrivée des matériaux, recyclage et transformation. Visites possibles selon autorisation.

#### **4. Evaluation du projet de territoire**

La Communauté de Communes de la Mortagne a défini son projet de territoire en 2007 pour la période 2008-2014. Ce projet visait à respecter les objectifs du développement durable, et il a été pour cela labellisé « Agenda 21 France ».

Nous sommes déjà à la moitié de cette période et il est important de faire le bilan des actions menées pour pouvoir au besoin les faire évoluer et faire évoluer le projet de territoire. Cela permettra de demander la prolongation de deux ans du label « agenda 21 ».

*Questions posées au groupe :*

- *les actions prévues ont-elles été menées ?*
- *les objectifs fixés en 2008 ont-ils été atteints ? si non pourquoi ?*
- *Quels objectifs et actions se fixer pour la période 2012-2014 ?*

**Fiche action « Gestion des déchets » du projet de territoire :**

#### **OBJECTIFS :**

Gestion raisonnée des déchets du territoire :

- Répondre à la demande de la population
- Améliorer la qualité de l'environnement dans une perspective de développement durable
- Sensibiliser les habitants aux problématiques de la gestion des déchets et de la consommation responsable

#### **A développer :**

Faire évoluer le système de facturation pour favoriser les bons « trieurs », communiquer davantage, organiser des visites d'information, informer les entreprises.

#### **Critères d'évaluation :**

- fréquentation de la déchetterie de la Communauté de Communes du Lunévillois (pas de données)
- suivi de la qualité du tri,
- évolutions des tonnages d'ordures ménagères

#### **ACTIONS PREVUES :**

- Poursuite de l'action engagée de ramassage des ordures, de tri sélectif  
⇒ *fait*

- Appui à la gestion des déchets des entreprises
  - ⇒ *Pas fait*
  - ⇒ *1 action prévue dans le programme de prévention*
- Réflexion sur la diminution du volume et du poids des déchets collectés par une sensibilisation à l'éco-consommation
  - ⇒ *Mise en place de la RI*
  - ⇒ *Mise en place d'un programme de prévention*
- Poursuite du service « déchetterie » en partenariat avec la Communauté de Communes du Lunévillois
  - ⇒ *fait*
- Relance du marché « ordures ménagères » fin 2009
  - ⇒ *fait*
- Amélioration de la gestion des déchets verts
  - ⇒ *Pas fait*
  - ⇒ *URGENT et IMPORTANT : trouver une solution d'élimination des déchets verts des plateformes communales gérées par les agriculteurs.*
- Poursuite de l'effort de communication en direction des habitants pour augmenter l'efficacité du tri sélectif (communication directe, actions pédagogiques via le monde scolaire)
  - ⇒ *Recrutement d'une ambassadrice du tri 6 mois en 2011*
  - ⇒ *Scolaires :*
  - 2011 : Interventions tri par l'ambassadrice,*
  - 2012 : interventions sur la prévention dans le cadre du PLP*
- Appui au club « recycler, c'est ma nature » du collège
  - ⇒ *Fait – pas de tri de papier en 2011-2012.*

**Discussion sur les orientations du groupe pour 2012-2013 :**

- *les objectifs fixés en 2008 ont-ils été atteints ? si non pourquoi ?*
- *Quels objectifs et actions se fixer pour la période 2012-2014 ?*

Pascal GEORGES: qu'advient-il des déchets verts sur les plateformes gérées par les agriculteurs ? Ça peut être un enjeu important dans le cadre de l'Agenda 21. A l'heure actuelle le retraitement de ces déchets est insatisfaisant et un peu contradictoire avec les objectifs de l'agenda 21.

Bernard GENAY indique que le groupe avait déjà réfléchi à ce problème il y a quelques années et avait demandé des coûts pour du broyage collectif. Les coûts démesurés avaient dissuadé d'aller plus loin.

Bruno PERRIN pense également qu'il y a un enjeu à trouver une solution pour les branchages. Sachant qu'on veut développer le compostage et que les habitants manquent pour cela de broyat de branchages, il y aurait quelque chose à faire.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Gestion des déchets »
- membres du Bureau
- communes